

SÉNAT

UN GRAND DÉBAT sur les Retraites ouvrières

M. BRAGER DE LA VILLEMOSAN, LES CASÉS, GUILLIER, TOURON, CRITIQUENT LES MESURES D'APPLICATION DE LA LOI.

Paris, 1er juin. — La séance est ouverte à trois heures. M. Dubost préside.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

On reprend la suite de la discussion des interpellations sur les retraites ouvrières.

M. BRAGER DE LA VILLEMOSAN donne le réquisitoire au ministre du Travail, M. Boncour.

— Les applications du ministre, dit-il, provoquent simplement le désarroi qui existe au ministère du Travail en ce qui concerne l'application de la loi.

Les chiffres cités par le ministre ne sont pas en faveur de la loi, puisque le quart des assujettis seulement a répondu dans les départements signalés comme favorables à la loi.

Le ministre lui-même a donné des interprétations contradictoires de la loi; il a voulu indiquer la jurisprudence à suivre et il a engendré la confusion des pouvoirs, tantôt d'exercer la compétence de la magistrature.

DISCOURS DE M. GUILLIER

M. GUILLIER. — Les difficultés pour l'application de la loi ne proviennent pas du patron, mais de l'ouvrier; il faut que le patron ne refuse pas de subir une retenue sur leurs salaires, et de se faire inscrire au registre des cartes, car alors le patron sera impuissant.

On ne peut admettre que le ministre n'ait pas voulu et que ce soit de la plus haute importance.

Mon amendement a été voté après avoir été étudié de très près par la Commission.

On ne peut admettre que le patron soit tenu au paiement de la cotisation et de celle de son ouvrier. Le texte indique bien qu'il s'agit seulement de la cotisation patronale.

Le patron ne doit pas la cotisation ouvrière; il est seulement tenu de la payer.

L'article premier parle des versements à la charge de l'employeur et de l'employé. Ce texte ne laisse subsister aucun doute sur le sens des mots dans l'article 23. Ce sens est bien celui que je viens d'indiquer.

Mon amendement a été voté après avoir été étudié de très près par la Commission.

On ne peut admettre que le patron soit tenu au paiement de la cotisation et de celle de son ouvrier. Le texte indique bien qu'il s'agit seulement de la cotisation patronale.

Le patron ne doit pas la cotisation ouvrière; il est seulement tenu de la payer.

L'article premier parle des versements à la charge de l'employeur et de l'employé. Ce texte ne laisse subsister aucun doute sur le sens des mots dans l'article 23. Ce sens est bien celui que je viens d'indiquer.

Mon amendement a été voté après avoir été étudié de très près par la Commission.

On ne peut admettre que le patron soit tenu au paiement de la cotisation et de celle de son ouvrier. Le texte indique bien qu'il s'agit seulement de la cotisation patronale.

Le patron ne doit pas la cotisation ouvrière; il est seulement tenu de la payer.

L'article premier parle des versements à la charge de l'employeur et de l'employé. Ce texte ne laisse subsister aucun doute sur le sens des mots dans l'article 23. Ce sens est bien celui que je viens d'indiquer.

Mon amendement a été voté après avoir été étudié de très près par la Commission.

On ne peut admettre que le patron soit tenu au paiement de la cotisation et de celle de son ouvrier. Le texte indique bien qu'il s'agit seulement de la cotisation patronale.

Le patron ne doit pas la cotisation ouvrière; il est seulement tenu de la payer.

L'article premier parle des versements à la charge de l'employeur et de l'employé. Ce texte ne laisse subsister aucun doute sur le sens des mots dans l'article 23. Ce sens est bien celui que je viens d'indiquer.

Mon amendement a été voté après avoir été étudié de très près par la Commission.

On ne peut admettre que le patron soit tenu au paiement de la cotisation et de celle de son ouvrier. Le texte indique bien qu'il s'agit seulement de la cotisation patronale.

Le patron ne doit pas la cotisation ouvrière; il est seulement tenu de la payer.

L'article premier parle des versements à la charge de l'employeur et de l'employé. Ce texte ne laisse subsister aucun doute sur le sens des mots dans l'article 23. Ce sens est bien celui que je viens d'indiquer.

Mon amendement a été voté après avoir été étudié de très près par la Commission.

On ne peut admettre que le patron soit tenu au paiement de la cotisation et de celle de son ouvrier. Le texte indique bien qu'il s'agit seulement de la cotisation patronale.

Le patron ne doit pas la cotisation ouvrière; il est seulement tenu de la payer.

L'article premier parle des versements à la charge de l'employeur et de l'employé. Ce texte ne laisse subsister aucun doute sur le sens des mots dans l'article 23. Ce sens est bien celui que je viens d'indiquer.

Mon amendement a été voté après avoir été étudié de très près par la Commission.

On ne peut admettre que le patron soit tenu au paiement de la cotisation et de celle de son ouvrier. Le texte indique bien qu'il s'agit seulement de la cotisation patronale.

Le patron ne doit pas la cotisation ouvrière; il est seulement tenu de la payer.

L'article premier parle des versements à la charge de l'employeur et de l'employé. Ce texte ne laisse subsister aucun doute sur le sens des mots dans l'article 23. Ce sens est bien celui que je viens d'indiquer.

Mon amendement a été voté après avoir été étudié de très près par la Commission.

On ne peut admettre que le patron soit tenu au paiement de la cotisation et de celle de son ouvrier. Le texte indique bien qu'il s'agit seulement de la cotisation patronale.

Le patron ne doit pas la cotisation ouvrière; il est seulement tenu de la payer.

L'article premier parle des versements à la charge de l'employeur et de l'employé. Ce texte ne laisse subsister aucun doute sur le sens des mots dans l'article 23. Ce sens est bien celui que je viens d'indiquer.

Mon amendement a été voté après avoir été étudié de très près par la Commission.

On ne peut admettre que le patron soit tenu au paiement de la cotisation et de celle de son ouvrier. Le texte indique bien qu'il s'agit seulement de la cotisation patronale.

Le patron ne doit pas la cotisation ouvrière; il est seulement tenu de la payer.

Je laisse aux propagandistes le temps d'accomplir leur œuvre.

Il faut empêcher le patron collectionneur d'imposer sa loi sur le ouvrier.

Si l'obligation est la loi, la liberté doit être dans les moyens. L'amendement de M. Portier tend à ce desideratum, en permettant aux patrons de verser à la loi, de disposer annuellement de leurs économies.

M. TOURON. — Si la loi rencontre tant de résistance, c'est que pendant la période transitoire, les bénéfices donnés par la loi sont minimes.

La suite de la discussion est renvoyée à 4e séance de vendredi.

AU MAROC

L'ATTITUDE DES TRIBUS

Tanger, 1er juin. — Les Berbères s'efforcent de rallier les tribus à leur cause et de tenter un suprême et dernier effort contre Fez. Le Sultan proclamé à Mequinez, Moulai-Zine, ne peut plus les contenir.

Les tribus qui ont demandé l'amn, n'ont fait leur soumission que pour rentrer leurs récoltes.

LA DISGRACE DE CLAOUÏ

Moulai-Hafid ne s'est pas contenté de révoquer le grand-vizir Glaoui et son fils, il vient de destituer, en outre, Thami, frère de Glaoui, pacha de Marakech.

On prévoit, à ce sujet, une certaine agitation dans le Haouz.

UN RAPPORT DU GÉNÉRAL TOUTÉE

Dans un rapport adressé au ministre de la Guerre, le général Toutée expose le caractère dangereux d'une offensive, en face d'un ennemi maître de ses mouvements, aussi bien armé que l'armée prussienne, courageux et entraînés. Si l'organisation et la discipline lui manquaient pas, il nous infligerait de sérieux désastres.

UNE FIN HÉROÏQUE

Comment mourut le commandant Roumens

« Il y a une demi-heure que j'ai une balle dans le ventre, mais il ne faut pas le dire »

L'Echo d'Oran publie de nombreux détails sur le sanglant combat qui s'est livré le 23 mai à Deboud et sur la mort héroïque du commandant Roumens; nous en extrayons les passages suivants :

« Tout à coup, et sans que la marche rampante des Marocains ait été signalée, marche rendue propice, par l'inextricable fouillis de broussailles qui la couvre, les balles sifflent aux oreilles des tirailleurs et font des victimes.

« Aussitôt, le colonel Blanc envoie deux compagnies appuyer celle qui est aux prises avec les ksouriens; mais la 5e compagnie est en contre-bas de moins de trois mètres et le sol est si tourmenté qu'il faut une heure pour que les renforts puissent entrer en ligne. Les Marocains, inaccessibles, se déplacent avec une mobilité extrême; ils harcèlent nos tirailleurs qui se défendent bravement et fusillent les ksouriens qui se décourvent.

« Le commandant Roumens, dressé de toute sa haute taille, encourage ses hommes de sa voix tonnante et de son attitude magnifique. Il fait l'admiration de ses tirailleurs qui se connaissent en bravoure; cependant il pâlit et le sergent-major Tonnot, qui s'en aperçoit, lui demande s'il est blessé.

Le commandant répond : « Il y a une demi-heure que j'ai une balle dans le ventre, mais il ne faut pas le dire »

Et pendant une heure encore, le commandant Roumens reste debout, maîtrisant l'horrible douleur, refusant d'accuser sa blessure. Ce n'est qu'à l'arrivée des renforts que l'héroïque officier consent à se laisser panser.

Au tour du chef d'escorte de ses soldats, les tirailleurs se battent comme des lions; mais les Marocains dans le cercle se resserrent les uns à bout portant, le sergent-major Tonnot tombe raide mort. Un ksourien bondit hors d'une broussaille et tirant un long poignard, s'apprête à trancher la tête du cadavre, mais un tirailleur l'aperçoit; brandissant son arme par le canon, il assomme le Marocain, et tant que celui-ci reste étourdi sur le corps de Tonnot, le soldat, recroquant son arme, et loge une balle dans le corps du fanatique.

Cependant, les compagnies de renfort délogent la compagnie du capitaine Jacques et nous restons maîtres de la position. Les hommes sont sans cesse et sans vivres.

Le général donne ordre de regagner le camp et cette marche s'effectue par échelons.

Le commandant Roumens a vu venir la mort le soir aux lèves; blessé dans la nuit du 23, il est mort courageusement le lendemain.

Une demi-heure avant les obsèques de ce brave, on avait de la peine à écarter de sa tente les tirailleurs qui pleuraient.

Les derniers volontés d'un héros

Caracas, 1er juin. — La famille du commandant Roumens tué sur la Moulouya au combat de Deboud, a reçu du général commandant nos troupes au Maroc le télégramme suivant :

« A l'effet de mourir, le 24 mai, après-midi, le commandant Roumens a exprimé solennellement en pleine connaissance, à plusieurs reprises, devant le capitaine Bernard, le docteur Charrier et les autres officiers témoins, du désir que sa dépouille mortelle restât inhumée à Deboud. D'ailleurs, dans ses derniers moments, s'inquiétant sans cesse de ses hommes, heureux d'avoir vu leur belle attitude au feu, recommandant ceux qu'il avait distingués, il s'est fait revêtir de sa tunique pour mourir et a affirmé plusieurs fois au volonté de demeurer au milieu de ses tirailleurs jusque dans la mort, disant : « Je n'espérais pas une si belle mort », puis ajoutant : « Je ne veux pas que l'on ramène ma dépouille en France, je veux rester à Deboud. »

Le télégramme se termine par ces mots : « Le colonel et les officiers du régiment actuellement à Deboud, prennent leurs dispositions pour élever sur place un monument qui rappellera la fin glorieuse de notre regretté camarade. »

Faits Divers

Arrestation de quatre danseuses

Paris, 1er juin. — M. le sénateur Brénger ayant signalé au Parquet l'affiche du Casino de Paris, M. Vallet, chef de la brigade mobile, s'est rendu au Casino dimanche et mardi et il a mis en état d'arrestation quatre danseuses qui seront poursuivies pour outrage à la pudeur. M. Boucard, juge d'instruction, est chargé de cette affaire.

Huissier cambriolé

Paris, 1er juin. — Des malfaiteurs se sont introduits dans les bureaux de M. Denoux, huissier, 156, rue Montmartre, et ont fracturé un coffre-fort renfermant une somme importante.

Level aux Bourguignons.

Molla est rentré à Vienne. Le lieutenant Chevreau est à Cuiseryen.

Les Scandales

L'AFFAIRE HAMON-CHEDANNE

Paris, 1er juin. — M. Drioux avait convoqué à son Cabinet, M. Chédanne, l'ancien architecte, pour lui remettre les documents inculpés de complicité dans l'affaire Hamon. En sa présence, il a déposé les documents en fermés dans trois volumineuses caisses saisis dans les bureaux de l'architecte.

PLUS MIRIFIQUE QUE LA RENTE BI-MENSUELLE

Paris, 1er juin. — A la suite de nombreuses plaintes parvenues au Parquet et sur mandat de M. Tortat, juge d'instruction, le service de la sûreté vient d'arrêter un Italien, nommé Angelo Gamba, demeurant boulevard de la Justice, qui promettrait 2 pour cent par jour et ce pendant cent jours à tous ceux qui lui verseraient une somme de 1.000 francs au minimum. Ses escroqueries se montent à 50.000 francs environ.

LE SCANDALE DE BAYONNE

Biarritz, 1er juin. — Le docteur Laon Savigny, l'acquitté d'hier, est arrivé aujourd'hui à Biarritz avec sa famille. Il a été reçu par tout le gratin radical-socialiste qui, naturellement, ne lui a pas ménagé les félicitations, ce qui n'a rien de nouveau. Mais ce qui sera un sujet d'étonnement pour bien des gens, c'est que dès demain, le docteur Laon Savigny reprendra ses fonctions de directeur du bureau d'hygiène.

Contre la "Guerre Sociale"

Paris, 1er juin. — La « Guerre Sociale » publie, dans son dernier numéro, la signature d'un « sans-patrie », un article intitulé : « Vers la conquête de la rue », et une chanson de Gaston Couder, faisant l'apologie de la tentative de meurtre commise le 1er mai place de la Concorde sur les officiers de paix Paralis et La Guillaume.

Cette instruction vient d'être ouverte par M. Chénobenoit, contre ces deux antimilitaristes.

LA TERREUR A CLICHY

Paris, 1er juin. — On se souvient de la tentative de meurtre commise par 14 terrassiers contre les nommés Laffont et Bartély-Dumas, qui furent grièvement blessés à coups de couteau et de matraque, le 31 mai, à Clichy. On a trouvé sur eux des imprimés de la C.G.T., du syndicat des terrassiers, dans lesquels ils conseillaient à leurs amis d'user envers les renégats, de la persuasion, mais de la persécution qui, disait le libellé, a donné jusqu'à présent de bons résultats. Trois de ces terrassiers ont été reconnus par leurs victimes. Ce sont les nommés Jules Boucicout, Legal et Eugène Périer.

LA SANTE DE FRANÇOIS-JOSEPH

Vienna (Agence Havas), 1er juin. — A son départ de Gadenle, l'empereur ne portait pas de pardessus. A la gare, il a franchi les trois marches du wagon-salon sans aucun aide. Il avait l'air alerte et était en excellent santé.

A son arrivée à Vienne, on n'apercevait pas trace de maladie dans l'état de santé de François-Joseph. Son aspect est excellent et les mouvements ont conservé leur élasticité. C'est à peine à ce qu'on a pu constater une légère fatigue à l'empereur.

LA SITUATION

A la fin de cette journée, la situation des combats sur le front Paris-Rome-Turin, s'établit comme suit :

Beaumont à Rome. Garros à Rome. Vidart à Polonica, à 35 kilomètres de Campolongo.

Pise à Pise, depuis hier. Kimmerring à Brigolles. Bathiat à Lyon.

Le lieutenant Clevend à 20 kilomètres de Châtillon-sur-Seine.

portante et de nombreuses valeurs, dont les uns sont empapés.

M. Lefort, commissaire de police du quartier, a ouvert une enquête.

Les effets de l'explosion

Montpellier, 1er juin. — Nous avons relaté l'explosion à Lunel d'un dépôt de cheddite qui, dans la nuit de dimanche à lundi, détruisit un immeuble et tué deux ouvriers.

En travaillant au déblaiement, des terrassiers ont été tués de nombreux débris humains, parmi lesquels un crâne adhérait encore des cheveux. En présence de cette trouvaille, on se demande si une troisième personne n'aurait pas été victime de l'explosion. Ce qui donne plus de vraisemblance à cette supposition, ce sont les déclarations faites par un de ceux qui ont échappé à la catastrophe. Ce témoin aurait déclaré avoir entendu Martin Chazal, une des victimes, causer avec une autre personne avant d'aller se coucher.

La disparition d'un vicomte

Paris, 1er juin. — M. Pradet-Balade, juge d'instruction, vient de lancer contre le vicomte Guyreau des Loges, un mandat d'amener. Ce jeune homme, qui est devenu veuf après quelques mois de mariage, a dépensé rapidement le peu d'argent qu'il possédait, et pour soutenir le grand train de vie qu'il menait à ses recours aux expédients. Sous le nom de son ex-beau-père, ancien agent voyer principal, il possédait quelque fortune, il mit en circulation pour cinquante mille francs de traites fausses. Dans un hôtel voisin de la gare Saint-Lazare, il parvint à escroquer une douzaine de mille francs. Enfin il aurait disparu en emmenant une automobile qu'il s'était fait livrer à l'essai.

CHRONIQUE AGRICOLE

La Situation culturelle et agricole dans la Région

L'état de la grande culture en plaine est, à l'heure actuelle, très satisfaisant. Rarement, pourrions-nous dire, elle s'est montrée sous un aspect aussi favorable.

Les seigles sont de belle hauteur et épisés; en ce moment se continue, pour eux, la formation granifère. Les blés ont admirablement « tallé »; leurs tiges sont déjà de respectable longueur et leur teinte d'un beau vert sombre atteste l'excellence de la végétation. Une note identique peut être donnée sur les avoines qui ont, au surplus, rattrapé le temps qu'avaient fait perdre, à leur normale évolution, les gélées intempestives, survenues en avril dernier. Les lins sont magnifiques; ils ont pris, un rapide essor et sont croûtes, soit si, toutefois, le temps idéal pour cette plante textile, dont nous sommes gratifiés, depuis le début de mai, se maintient encore un peu. A propos des lins, on dit, communément, que c'est le mois de juin qui les « fait »; mais il se pourrait bien, dans les conditions présentes, que le mois de mai soit le meilleur.

Les betteraves sont bien levées partout; certains champs sont à point pour ce que se fasse le travail du débardage; il est déjà commencé en maints endroits et il se poursuit activement, les producteurs mettant à profit les journées ensoleillées pour se libérer, au plus tôt, des corvées de la culture.

Les herbes anglaises fournissent une coupe

très copieuse. D'autre part, les fourrages promettront, pour un avenir très prochain, une coupe également abondante; car la fenaison va, en effet, bientôt commencer sur toute l'étendue du territoire. Les pâturages et les prairies sont couverts d'une véritable nappe de fous multicolores où les bestiaux, remis au régime du vert, nous préparent d'excellents produits de lactation et de la chair exquise. Les moutons sont aussi au pacage où ils vont, par les routes, brouter l'herbe poussant au bord des fossés. La tonte de leur toison va être effectuée incessamment et elle est déjà

faite en partie parmi les troupeaux. Dans les jardins, les vergers sont en pleine floraison; ils promettent d'abondantes cueillettes de fruits de toutes les espèces. Par ailleurs, les potagers se garnissent, visiblement, de nombreux légumes — petits pois, salades, carottes, haricots, etc. — en formation et ils ont le parent de jolies allées fleuries où rivalisent de grâce la pensée, la primevère, la tulipe, le myosotis, etc., etc.

La situation, on l'a vu par cet exposé succinct, se présente sous les plus heureux auspices.

L'Exposition Internationale du Nord de la France, à Roubaix

Aujourd'hui, vendredi 2 juin : Exposition ouverte de 9 heures du matin à 6 heures et demi pour les galeries; de 9 heures du matin à onze heures pour les jardins. Entrée : 1 franc.

La Journée de Jeudi

Cette première journée de juin a été favorisée par le beau temps. Durant l'après-midi les visiteurs furent nombreux et jetèrent l'animation dans les allées, pavillons et palais de l'Exposition.

Le concert du soir a été très goûté. C'est une société populaire de Roubaix, la « Philharmonique du Jean-Ghislain », qui s'est fait entendre sur le kiosque du Lac.

Une « Marche militaire » a été exécutée avec beaucoup de brio et fut suivie d'une exécution d'opéra de « Petit Duc », arrangé par Gabriel Pares, l'ex-chef de la musique de la Garde Républicaine.

Le morceau qui a été le mieux écouté, le plus applaudi et rendu de façon parfaite, fut « Carmen » de Bizet. L'exécution a montré la parfaite homogénéité de la Philharmonique.

La société donna ensuite, de Romain, la « Polka pour piston », morceau dans lequel M. Jean Van Houter, piston soliste, recueillit un succès justement mérité.

La « Marche Romane », de Meister, et une « Petite valse », du répertoire, clôturèrent le concert.

Il convient de féliciter M. Charles Béhels, chef, qui possède admirablement ses musiciens.

La Journée des Musiques

On parla beaucoup de l'VIIIe Fête Fédérale des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais, qui aura lieu dimanche prochain, à Roubaix, à laquelle des milliers de fédérés assisteront, ainsi qu'un Congrès qui s'ouvrira à neuf heures du matin à l'Hippodrome.

Nous l'avons dit, en raison du deuil national, M. le ministre de l'Instruction publique ne se rendra pas à Roubaix, mais il s'y fera représenter.

Les musiciens en entrant au Congrès, recevront chacun un billet de tombola donnant droit aux lots ci-après : un cornet à pistons, un bugle, offert par M. le député Cousson, membre d'honneur de la Fédération, un objet artistique, un souvenir roubaixien et une surprise.

Le cortège qui, vers 11 heures du matin, parcourra la ville, se composera de 40 sociétés musicales de groupes de mineurs et de galibots venant former la voûte d'acier, principale ornement de la Journée des Mineurs.

Les amateurs de bonne musique, se disposeront à assister au concert de gala qui aura lieu à l'Exposition.

A l'occasion de la Fête Fédérale, le Comité de l'Exposition prépare de brillantes illuminations.

Un gala musical international

Au cours des solennités musicales si variées qui vont se dérouler dimanche et lundi prochains, au cours des fêtes de la Pentecôte, prendra place une audition de gala appelée à un retentissement énorme.

Dimanche prochain, à 8 h. 30, au kiosque du Lac de l'Exposition, la Grande Harmonie de Roubaix, dont le nom réputé suffit à attirer tous les dilettanti des deux côtés de la frontière, offrira à nos visiteurs un programme inédit qui particulièrement captivant : Ce sera l'exécution magistrale des hymnes nationaux de toutes les nations représentées à l'Exposition. Détail impressionnant : pendant que sera joué chacun de ces hymnes, un officier de la nation dont retentira l'air national, en grand uniforme, sera fièrement campé sur un podium, l'étendard de son pays à la main. Des projecteurs électriques l'inonderont de leurs feux.

Hommage touchant de la gratitude de Roubaix envers les nations amies qui nous ont prêté leur aimable concours.

L'Exposition des Arts de la Femme

Dans la publication des résultats du concours des Arts de la femme, une omission involontaire nous a fait taire le nom de Madeleine Baas (éventail et dentelle), qui a obtenu un second prix.

Le Congrès de la Pêche

A l'occasion de l'Exposition, le Congrès de la Fédération Régionale des Pêcheurs de la ligne, Riverains et Pisciculteurs du Nord et du Pas-de-Calais se tiendra à Roubaix le dimanche 4 juin (jour de Pentecôte), dans une des salles de la nouvelle Mairie.

Les congressistes seront reçus à la gare à une heure par les sociétés fédérées de Roubaix, accompagnées de leurs familles. Présidés de l'Harmonie du Moulin, ils se rendront en cortège à la Mairie, où ils seront reçus par la municipalité.

Les présidents et secrétaires des sociétés fédérées seront reçus à la Mairie au même temps que les congressistes.

La séance du Congrès commencera à deux heures, sous la présidence de M. Charles Fortin, président du Syndicat central des Pêcheurs de France, délégué par M. le ministre de l'Agriculture.

A l'issue du Congrès, le banquet fédéral sera remis officiellement au Syndicat des Pêcheurs à la ligne de Roubaix-Tourcoing.

Les Voleurs Internationaux arrêtés à Calais

Les voleurs internationaux arrêtés mercredi soir à Calais, ont été interrogés, jeudi, par la police spéciale. Ils se nomment D. M., 50 ans, né à Varsovie, et J. L., 35 ans, né à Vilnius, qui ont trouvé dans leurs poches des objets qui avaient servi à immobiliser les bandes de voyageurs qui devaient fuir. Ils ont été défilés au parquet de Boulogne.

LA GRAVE AFFAIRE DE FRAUDE DE RENES-DEUX

Deux permis de l'estimation de la « Belle Hôte », différents papiers et 600 francs. Jeudi après-midi, le magistrat a interrogé les deux inculpés et la tenancière au « Rosierol Chantant ».

L'ELECTION CANTONALE DE MARCHIGNES

On annonce le succès de M. Henri Loux, député permanent du Syndicat national des Chemins de fer français et des colonies, domicilié à Soissons et la tenancière au « Rosierol Chantant ».

UN VOL DE SAUTERELLES EN ROUTE DE ROUBAIX. Un vol de sauterelles venant de l'ouest, a été constaté par un volon d'essai, qui a été arrêté et se trouve actuellement au dépôt de la ville de Roubaix. Les sauterelles mesurent environ 4 centimètres.

Derrière l'Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPECIAL

La Représentation Proportionnelle

LE DÉBAT DE JEUDI A LA CHAMBRE

Paris, 1er juin. — La journée n'a pas été moins pour la R. P. Les arguments produits par MM. Poincaré et Kerguelen, au nom des arrondissementiers, ont produit une certaine impression. M. Poincaré, pour combattre le projet, s'est surtout servi des concessions qu'il fait aux adversaires de la réforme et au moment l'impression qu'en acceptant l'appareillement, la commission avait obéi à la proportionnelle les principes de justice et de sincérité qui faisaient sa force devant le pays.

On ne met pas en doute néanmoins que l'article ne soit voté à une forte majorité, mais les arrondissementiers reprennent courage.

On prépare des manœuvres et des troupes. C'est ainsi que certains radicaux annoncent leur intention de demander l'ajournement de la discussion jusqu'à ce que soient